



Communiqué de presse du 7 mai 2024

Réforme de la formation initiale et des concours : le gouvernement fonce dans le mur en accélérant !

Lundi 6 mai, la ministre de l'Éducation nationale, Nicole Belloubet a réuni les organisations syndicales pour faire le point sur la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale et des concours. Après près de 3h de réunion, le constat s'impose : le ministère fonce dans le mur en accélérant et trouve ça « enthousiasmant ».

Un calendrier intenable, qui met sous tension tous les personnels concernés dans l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur et les étudiants, qu'importe pour le gouvernement, dès lors que le président de la République l'a décidé, le ministère passe en force. Seule une multilatérale sur le sujet a eu lieu, en décembre dernier, qu'importe, on continuera de nous vendre le dialogue social en cours. Faribole comme dirait une ministre de l'Éducation nationale sur d'autres sujets...

La ministre a présenté une architecture pour le moins bancal et encore très incertaine sur le plan réglementaire. Ainsi, les lauréats du concours en M1 seraient des « stagiaires alternants » et non des fonctionnaires stagiaires, gratifiés d'une indemnité de 900 euros nets mensuels ! Mais dans quel monde les lauréat-es d'un concours de la fonction publique ne sont pas fonctionnaire stagiaire ? Disruptif mais certainement pas attractif. En ce qui concerne la proposition pour les professeurs des écoles en Licence PPE d'être dispensés des épreuves, le ministère l'a qualifiée de "construction juridique innovante" sans être certain qu'elle passe les clous réglementaires.

Nous en sommes donc là : à 4 mois de la rentrée, le ministère trouve enthousiasmant d'avancer sur une réforme qui comporte encore de nombreuses interrogations et des sujets impensés ainsi qu'une base réglementaire très fragile. Irresponsable alors que notre profession traverse une grave crise d'attractivité.

Sur le fond, ce projet de réforme est bien synonyme d'une forme de déqualification et de modification de nos métiers. En définissant nationalement les maquettes de formation, le ministère reprend également la main de la formation initiale et remet en cause le fonctionnement universitaire. En conséquence, les enseignant-es seront réduit-es à des exécutant-es. Dans la même veine du choc des savoirs et autres mesures, c'est bien la liberté pédagogique qui est attaquée.

Les incertitudes qui pèsent sur les personnels des INSPE et des MEEF ne sont pas levées, bien au contraire. L'articulation entre les ENSP et les INSPE reste confuse, et le MEN ajoute à la confusion en annonçant la création d'une couche supplémentaire : le conseil national de la formation initiale. A l'issue de cette audience, de nombreux sujets restent problématiques : financement des modules de préparation aux concours à mettre en place à la rentrée 2024 - soit dans 4 mois ! -, poursuite d'étude en cas d'échec au concours, maillage territorial de la formation, répartition des postes suivant les deux concours dans les deux ans qui viennent, etc.

La FSU dénonce le mépris et la désinvolture avec laquelle le gouvernement avance sur une réforme qui engage profondément l'avenir de notre service public. Cette réforme ne peut se mettre en place. La FSU exige un autre projet de réforme sur la base d'un dialogue social sincère et sérieux.

Paris, le 7 mai 2024